



## Engagement de « **La personne responsable** »

Par la présente, à titre de « **La personne responsable** » du groupe

\_\_\_\_\_ Contrat # \_\_\_\_\_,  
Nom du groupe ou regroupement

dont le séjour est prévu au Centre Plein Air l'Étincelle

du \_\_\_/\_\_\_/201\_\_\_ au \_\_\_/\_\_\_/201\_\_\_

**Je \_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance, comprendre et accepter toutes les règles et règlements de séjour ci – attachés, en vigueur au Centre Plein Air l'Étincelle. Je m'engage à les communiquer et à les transmettre à tous les participants de mon groupe et je m'engage à les faire respecter en tout temps.**

En cas de non respect de ces règles ou règlements par l'un ou l'autre des participants de mon groupe, **je n'attendrai pas** que le personnel du Centre Plein Air l'Étincelle m'en informe pour intervenir promptement. C'est principalement et tout particulièrement une question de respect des lois qui nous régissent, des usagers et de la sécurité pour tous.

Je comprends que le non respect des lois, des règles ou de ces règlements en vigueur au Centre Plein Air l'Étincelle, par l'un ou l'autre des participants de mon groupe, puisse porter à conséquence et que pour des manquements graves, le groupe soit expulsé sur le champ sans compensation ou qu'une partie ou la totalité du dépôt pour le chalet ou pour l'utilisation de la cuisine soient encaissés pour dédommagement.

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées

\_\_\_/\_\_\_/201\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature

*(SVP, veuillez lire attentivement et signer la présente et la retourner avec votre contrat signé)*

# Règles de séjour au Centre plein Air l'Étincelle.

## Animaux Domestiques Non Acceptés



1. **Le personnel et tous les usagers du Centre Plein Air l'Étincelle doivent faire preuve de courtoisie et de respect dans tous leurs rapports les uns avec les autres.**
2. **Tous les usagers du Centre Plein Air l'Étincelle (CPA) doivent respecter toutes les règles suivantes durant leur séjour :**
  - a) **Être respectueux des lois et règlements en vigueur:**
    - **Il est permis de fumer qu'à l'extérieur des chalets** du CPA et vous êtes responsables de disposer correctement de vos mégots
    - Lorsque les conditions le permettent (autorisation de SOPFEU) il est alors permis de **faire des feux aux endroits appropriés** et spécifiques
    - **Aucun usage de feux d'artifices** n'est permis sur le site du Centre (ce qui est de plus un règlement municipal)
    - **Seules les embarcations du Centre** peuvent être mises à l'eau. Cette mesure est nécessaire pour préserver le lac de toute contamination extérieure (moule zébrée, algues bleues, algues didymo, etc...)
    - **Aucun animal domestique n'est permis d'accès au site ou en séjour dans les bâtiments du Centre Plein Air l'Étincelle. (Peu importe l'espèce ou la grosseur). Il vous revient de leur trouver une pension pour qu'ils séjournent ailleurs. Tout contrevenant devra quitter immédiatement le site avec son animal, «sans autre avis, considération ou quelque compensation»**
    - Sur les quais et dans les embarcations **le port de la veste de flottaison individuelle (VFI) est obligatoire**
    - **La baignade est autorisée qu'à l'intérieur des limites définies** à cette fin et que lorsqu'un sauveteur aquatique est en fonction aux heures d'ouverture affichées
    - **Il est interdit en tout temps de circuler avec un véhicule récréatif** ou une bicyclette de montagne sur le site et dans les sentiers du Centre (motoneige, VTT, motocyclette, embarcations à moteur)

- Il est permis de consommer des boissons alcoolisées dans ou à proximité des chalets. (À l'extérieur, SVP utiliser des **contenants de plastique**). Telle consommation n'est pas permise dans les aires publiques et pendant la pratique d'activités plein air. Il est entendu que la modération est de mise et qu'en aucun temps le bon jugement et le sens des responsabilités de la personne ne doivent pas en être affectés. Les personnes en état d'ébriété ne seront pas tolérées
- b) **Être respectueux des lieux, des bâtiments et des équipements** mis à leur disposition en les gardant propre, en prenant soin de ne pas les abîmer ou les endommager et en étant ordonné. (Ex. : ne rien afficher ou fixer sur quelque surface que ce soit sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation de la direction. Vous êtes entièrement responsable de remettre les lieux exempts de toutes les traces ou dommages que peuvent causer tels affichages). Tous doivent porter une attention à la faune et à la flore de notre bel environnement. Référer toute anomalie ou toute défectuosité au personnel du Centre.
- c) **Être respectueux du voisinage.** Nos voisins immédiats et les autres propriétaires riverains apprécient que leurs propriétés restent privées. Aussi, nos usagers doivent respecter ce caractère important de nos relations avec ceux-ci et ainsi nous aider à favoriser le bon voisinage. (Ex. : ne pas accoster sur les autres quais ou marcher sur les terrains)
- d) **Respecter les règles d'utilisation des installations d'alimentation en eau potable et des installations sanitaires des eaux usées :**
- Le Centre n'est pas desservi par l'aqueduc de la Municipalité. L'eau du robinet provient donc d'un puits artésien et cette ressource est épuisable, il faut l'utiliser avec réserve
  - Il en est de même pour la décharge des eaux usées. Le Centre est desservi par son réseau local d'égout. Pour éviter le bris des pompes, l'engorgement et le refoulement du système de traitement des eaux usées (pompes de transfert, fosse septique, usine de traitement des eaux usées et champ d'épuration) il est nécessaire d'utiliser une quantité de papier de toilette minimale et éviter de mettre dans la toilette les produits suivants : linge à vaisselle, guenille, serviette sanitaire, condom, papier main, etc... Tous ces types de produits doivent être disposés dans les poubelles et non dans les toilettes.
- e) **Être respectueux des personnes et agir de façon et de manière responsable en tout temps**, particulièrement envers le personnel, les voisins et tous les usagers du Centre. La politesse et la courtoisie sont de mise en tout temps (civisme) et en toute occasion. **Les abus de langage, l'intimidation et la menace ne sont pas tolérés.** Aviser immédiatement le personnel du Centre de toute situation dérangeante qui pourrait porter préjudice.

f) **Être respectueux des règles de sécurité :**

- Ne pas utiliser de contenants de verre à l'extérieur des chalets, peu importe l'utilisation faite de ceux-ci
- L'accès et l'utilisation du site d'escalade et de tir à l'arc n'est pas permis sans la surveillance et la supervision du personnel autorisé du Centre
- Suivre et respecter en tout temps les consignes de sécurité exprimées par le personnel du CPA, particulièrement pour l'usage des divers équipements fournis par le Centre

g) **Adhérer aux valeurs de vie communautaire qui prévalent au Centre :**

- Bien nettoyer et ranger sa vaisselle après les repas. Au Centre, tous sont responsables de laver leur vaisselle
- Un chalet propre vous a été confié, pendant votre séjour, il vous revient de maintenir la propreté des utilitaires de salle de bain (lavabo, toilettes, bain et douches) et de cuisine. Après votre utilisation rappelez-vous que d'autres personnes de votre groupe s'en serviront après vous. Seulement dans certaines occasions (forfaits Camp enfant et Camp familial) notre personnel effectuera ce travail au moins une fois par jour. Tous doivent donc assumer la responsabilité de la propreté des lieux communs
- Respecter les horaires d'assignation par chalet pour l'utilisation des divers plateaux d'activités plein air. Comme plusieurs groupes différents se retrouvent en même temps pour séjourner au Centre, c'est la façon par laquelle chacun d'eux peut alors profiter à son tour des activités et des équipements alors mis à leur disposition
- Afin d'assurer la quiétude de tous les usagers, un couvre feu est en vigueur à partir de 23H00 jusqu'à 8H00. Pendant cette période, les usagers sont priés de ne pas faire de bruit qui pourrait déranger les occupants des autres chalets. Il est aussi d'usage de ne pas circuler sur le site et de rester autour de son chalet

h) **Être respectueux de l'environnement :**

- Pour la gestion des déchets, vous êtes priés d'utiliser les contenants appropriés pour favoriser le recyclage
- Dans vos rapports avec la faune et la flore, vous devez les protéger pendant la pratique des activités plein air et en favorisant l'observation. (Ex. : il n'est pas permis de cueillir les fleurs ou d'endommager les arbres ou de chasser les animaux sauvages, sauf pour la pêche)